

Commune de VILLEMALAIN
Compte-rendu de la séance du Conseil municipal
15 AVRIL 2026

Présents : VINCENT Bernard, PAPILLAUD Corinne, STEFFEN Alain, GAGNERE Yvon, GOUSSE Catherine, BIERJON Marion, FRESSY Charly, BONNET Loïc, LEGA Marie-Dominique, PHILIPPE Jean-Luc, BAPTISTE Denise.

Secrétaire de la séance : Corinne PAPILLAUD

Approbation du procès-verbal de la séance du 20 mars 2026 à l'unanimité des membres présents.

Adoption du compte de gestion 2025

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2025. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Vote du compte administratif 2025

Le Conseil municipal réuni, sous la présidence de Madame Corinne PAPILLAUD délibérant sur le compte administratif du budget principal 2025 dressé par Monsieur Bernard VINCENT, Maire, se fait présenter l'exécution desdits budgets ainsi que les résultats de l'exercice et de clôture.

RÉSULTAT SECTION FONCTIONNEMENT	
DÉPENSES RÉALISÉES :	184 689,19
RECETTES RÉALISÉES :	203 166,40
RÉSULTAT EXERCICE 2025 :	18 477,21
EXCÉDENT 2024 REPORTÉ	252 733,12
RÉSULTAT CLÔTURE 2025 (RF 002) :	271 210,33

RÉSULTAT SECTION INVESTISSEMENT	
DÉPENSES RÉALISÉES :	108 814,36
RECETTES RÉALISÉES :	20 660,03
RÉSULTAT EXERCICE 2025	-88 154,33
EXCÉDENT 2024 REPORTÉ	39 069,60
RÉSULTAT DE CLÔTURE 2025 (DI 001) :	-49 084,73

Hors de la présence de M. Bernard VINCENT, Maire, le Conseil municipal **APPROUVE**, à l'unanimité, le compte administratif du budget communal 2025.

Affectation du résultat 2025

Après avoir entendu les résultats 2025 du budget principal, Considérant qu'il présente un excédent de fonctionnement de clôture de 271 210,33 € et un déficit d'investissement de clôture de 49 084,73 € auquel s'ajoute un besoin de financement pour les restes à réaliser de 4 483 € soit un déficit de 53 577,73 €.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'affecter les résultats de l'exercice 2025 de la manière suivante :

- art. 001 « déficit d'investissement reporté » pour un montant de 49 084,73 €
- art. 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » pour un montant de 53 600 €
- art. 002 « excédent de fonctionnement reporté » pour un montant de 217 610,33 €.

Vote des taux d'imposition des taxes directes pour 2026

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide **DE NE PAS AUGMENTER** les taux de 2026, à savoir :

- **Taxes foncières sur les propriétés bâties : 28,70 %.**
- **Taxes foncières sur les propriétés non bâties : 38,23 %.**
- **Taxe d'habitation RS : 7,95 %**

Attribution de subventions aux associations

Après débat, le Conseil municipal décide d'attribuer les subventions suivantes au titre de l'année 2026.

ASSOCIATION	MONTANT 2026
ACCA	150
APE Couture d'Argenson	200
ADMR	200
Hôpital de Ruffec Urgences Ruffec	50
Croix rouge	50
Resto du cœur	50
Hôpital pour enfants	50
Comité des fêtes de Villemain	200
APF France Handicap	50
Réserve pour demande exceptionnelle	315
TOTAL	1315

Vote du budget primitif 2026

Après débat et vote, le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte le budget primitif 2026 qui s'équilibre en dépenses et en recettes pour la section de fonctionnement à la somme de **406 609 €** et à la somme de **140 900 €** pour la section d'investissement.

Instruction des autorisations d'urbanisme – mise à disposition du service instructeur des autorisations d'urbanisme

La convention de mise à disposition du service instructeur intercommunal est conclue pour une durée de 5 ans avec tacite reconduction de 1 an.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DÉCIDE DE CONFIER, à compter du 02 mai 2026**, à la communauté de communes du Mellois en Poitou et aux conditions tarifaires indiquées, l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol suivant :

Certificat d'urbanisme opérationnel (CUb)
Déclaration Préalable construction et travaux (DPC)
Déclaration Préalable installations et aménagement (DPA)
Déclaration Préalable modificative
Permis de Construire Maison Individuelle (PCMI)
Permis de Construire Maison Individuelle modificatif
Permis de Construire (PC)
Permis de Construire modificatif
Permis de Démolir (PD)
Permis d'Aménager (PA)
Permis d'Aménager modificatif
Transfert des actes (pour les actes instruits par la communauté de communes)
Prorogation des actes (pour les actes instruits par la communauté de communes)

- Approuve les termes de la convention annexée à la délibération,

Désignation des représentants de la commune de Villemain à l'Assemblée Spéciale du Syndicat mixte AGEDI

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

1. **DÉSIGNE** en qualité de représentant **titulaire** : **Mme Catherine GOUSSE**
2. **DÉSIGNE** en qualité de représentant **suppléant** : **M. Charly FRESSY**
3. **PRÉCISE** que ces représentants exerceront leur mandat pour la durée du mandat en cours.

Renouvellement Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

24 noms seront envoyés à la DDFIP afin qu'elle réalise le choix des commissaires qui siégeront au sein de cette commission.

Désignation d'un membre de la commission de contrôle des listes électorales

Madame Marie-Dominique LEGA est désignée pour assister aux travaux de cette commission.